



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT 2026-05

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de sa séance ordinaire tenue le 7 avril 2026, le conseil municipal a adopté, par résolution, le projet de règlement n° 2026-05, intitulé «**RÈGLEMENT NO 2026-05 RELATIF À LA SALUBRITÉ, À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS ET LOGEMENTS**»

Le présent règlement vise à encadrer les situations de vétusté, de nuisance et de délabrement des bâtiments mal entretenus sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire. L'objectif vise à inciter les propriétaires d'immeuble à entretenir leur bien immobilier conformément aux dispositions prévues au chapitre IV du titre I de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Le conseil tiendra une assemblée publique de consultation le 22 avril 2026 de 13h00 à 15h00, dans la grande salle de l'édifice municipal située au 144, rue Principale à Notre-Dame-du-Rosaire.

Cette consultation publique a pour but d'expliquer le projet de règlement 2026-05. Le président d'assemblée expliquera alors le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.

Toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement 2026-05 et en obtenir copie au bureau municipal, durant les heures d'ouverture ou le consulter sur le site Web de la municipalité à l'adresse suivante : www.notredamedurosaire.com

FAIT à Notre-Dame-du-Rosaire, ce 8 avril 2026.

Isabelle Lachance, directrice générale

Municipalité Notre-Dame-du-Rosaire